

Objet : Situation du budget et des emplois (mars 2017)

Délibération du Conseil d'administration du 1^{er} mars 2017

Affichée au siège de la Régie le

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20170301-DCA2017010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2017

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18 ;

Vu la délibération 2016-055 du 24 novembre 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017 et la délibération 2017-009 du 1^{er} mars 2017 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2017 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article unique : Il est donné acte à M. le Président du Conseil d'administration de sa communication sur la situation du budget et des emplois.